

Le Droit à la Formation Individuelle (DIF) est l'une des nouveautés de la loi du 4 mai 2004. Eléments phares de ce dispositif, la concertation employeur-salarié et la possibilité d'organiser la formation en dehors du temps de travail renforcent le dialogue dans l'entreprise et inscrivent la relation employeur-salarié dans un esprit "gagnant-gagnant".  
La Majorité des salariés pourront commencer à user de leur DIF dès le mois de mai 2005.

## Tableau des principales caractéristiques

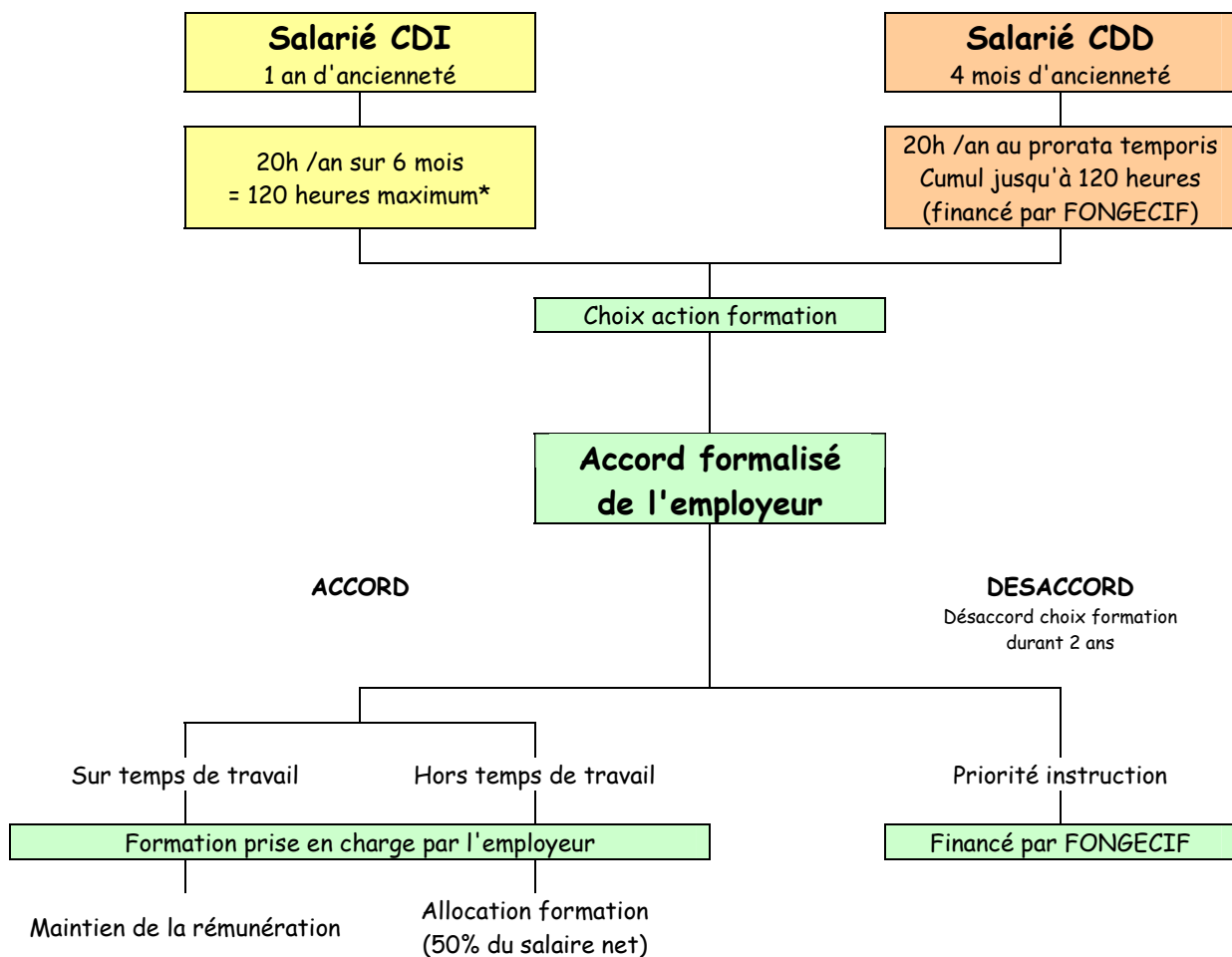
### Public

- Tous les salariés en CDI ayant au moins un an d'ancienneté
- Tous les salariés en CDD ayant au moins quatre mois d'ancienneté

### Démarche

- Droit à 20 heures par an, cumulables sur six ans, soit 120 heures
- L'employeur doit informer une fois par an ses salariés de leurs droits acquis

### Mise en œuvre



Pour en savoir plus, contactez nous